



LACROIX-FALGARDE

GARDERIE JOURNALIERE **REGLEMENT**

SERVICE DE GARDERIE MUNICIPALE MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions sont à effectuer en Mairie au plus tard le : **15 AOÛT 2018** pour une inscription effective dès le jour de la rentrée.

L'Ecole ouvre ses portes à 7 h 30 précises.

Horaires : Matin (7h30 / 8h50) et/ou du soir (16h45 / 18h30).

Pour les enfants inscrits en maternelle :

Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s), dans le hall de l'école maternelle, le soir, les enfants de maternelle seront récupérés en maternelle jusqu'à **17 h 30** puis côté primaire jusqu'à **18h30**.

Pour les enfants inscrits en primaire :

Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) au portillon d'entrée pour le(s) confier au personnel de service. Ce dernier est déchargé de toute responsabilité pour tout incident survenu à un enfant non accompagné, en dehors du périmètre de la garderie.

En fin de journée, après la classe, la garderie ferme ses portes à 18 h 30. Il est préférable de se présenter 5 minutes avant la fermeture du portillon afin de permettre au personnel de service de quitter son lieu de travail à l'heure prévue.

Il est donné la possibilité à chacun de mandater par écrit une ou plusieurs personnes pour venir chercher son (ses) enfant(s) à la garderie.

Des listes d'émargements sont mises en place et devront être signées, par les personnes autorisées à venir chercher l'enfant, au moment de la sortie de l'élève à la fin de la journée.

Tout retard est consigné sur les listes d'émargement prévu à cet effet, visés conjointement par le parent d'élève et le responsable du personnel en charge de la garde de(s) (l') enfant(s).

Les parents retardataires d'enfant inscrit à la garderie s'exposent à :

- Un avertissement de la part du Maire ou de son représentant pour le premier retard.
- L'exclusion de la garderie de son enfant pour une période de 15 jours à dater du 2^{ème} retard constaté
- L'exclusion définitive de la garderie pour l'année scolaire en cours à dater du 3^{ème} retard.

Les parents retardataires d'enfants non inscrit à la garderie s'exposent à :

- Un avertissement de la part du Maire ou de son représentant pour le premier retard.
- Un avertissement de facturation pour le 2^{ème} retard
- Au-delà de trois non-respects de l'heure, la Mairie se réserve le droit de facturer le service garderie aux parents.

RAPPEL : Toute inscription à la garderie journalière est considérée comme **EFFECTIVE ET DEFINITIVE**, elle sera donc facturée sauf modification écrite de la part des parents auprès du secrétariat de Mairie. Nous vous rappelons que tout mois commencé est dû.

Cette démarche n'a pour but que de faciliter la gestion de ce service QUI EST ORGANISÉE ET DIMENSIONNÉE EN FONCTION DU NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS.

Annulation ou inscription en cours d'année

Les annulations, ou inscriptions, en cours d'année, seront acceptées, **sous réserve** qu'elles soient COMMUNIQUÉES, IMPÉRATIVEMENT AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE PAR ECRIT courrier – e-mail : mairielacroix.falgarde@wanadoo.fr / accueil.mairie@lacroixfalgarde.fr – télécopie 05 61 76 71 57

SERVICE OCCASIONNEL

Les familles non inscrites au mois peuvent bénéficier d'un service ponctuel de garderie.

Jusqu'à concurrence de cinq fois le mois, le service se règle par un bon remis au personnel de service (carnet de 5 bons à retirer en Mairie). Ce bon sera valable pour une journée entière.

Au-delà de 5 garderies, les familles s'acquitteront du règlement d'un mois plein au tarif en vigueur avec restitution des bons préalablement utilisés.

Les enfants non-inscrits en garderie journalière et non munis d'un bon ne seront pas pris en charge en garderie.

Nouveauté – instauration d'une garderie le mercredi midi

La mairie a décidé d'instaurer une garderie le mercredi midi de 12h00 à 12h20.

Cette prestation sera intégrée dans le tarif mensuel applicable aux familles qui effectuent une inscription annuelle. Les parents, utilisant le service occasionnel de garderie, bénéficieront de cette prestation grâce aux bons achetés auprès de la mairie.

RAPPEL

Les enfants fréquentant la garderie doivent obligatoirement être couverts par l'assurance individuelle, accident et responsabilité civile demandée par l'école

ATTENTION : Les enfants ayant quittés la garderie ne sont plus sous la responsabilité du service et ne peuvent en aucun cas réintégrer celui-ci le même jour y compris pour la garderie exceptionnelle.

Jean-Daniel MARTY
Adjoint au Maire
En charge des Affaires Scolaires



Cadre réservé à la mairie :



**GARDERIE JOURNALIERE
2018/2019**

Je soussigné(e), ⁽¹⁾

Adresse :

Tél Domicile : Mail :@.....

Tél Père :

Tél Mère :

Tél travail :

Nom et Tél de la personne à contacter en cas d'urgence :

Sollicite l'inscription mon (mes) enfant(s) : ⁽²⁾

1^{er} enfant : Classe :

2^{ème} enfant : Classe :

3^{ème} enfant : Classe :

AUTRES PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT A LA GARDERIE

Je soussigné(e),

Autorise (noms/prénoms) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

À venir chercher mon enfant à la garderie pour l'année scolaire 2018/2019

Je déclare avoir pris connaissance des modalités du règlement en vigueur et notamment de mes obligations en matière d'information de la mairie sur toute modification en acceptant les termes et m'engage à strictement m'y conformer.

« Règlement lu et approuvé »

Date :

Signature :

(1) Remplir le formulaire en majuscules (2) Cocher la case correspondante

INFORMATION POUR LA FACTURATION EN CAS DE PARENTS DIVORCES OU SEPARES

MERE : facture à envoyer à ce nom et cette adresse

Nom : Prénom :

Autorité parentale : oui non

Adresse (si différente de celle de l'élève):

.....

Code Postale :

Commune :

Tél. Domicile : Tél portable :

Tél travail :

Courriel :@.....

PERE : facture à envoyer à ce nom et cette adresse

Nom : Prénom :

Autorité parentale : oui non

Adresse (si différente de celle de l'élève):

.....

Code Postale :

Commune :

Tél. Domicile : Tél portable :

Tél travail :

Courriel :@.....

Pour tout changement de facturation en cours d'année, merci d'adresser un courrier à la mairie à l'adresse suivante :

Mairie de LACROIX-FALGARDE

Avenue des Pyrénées

31120 LACROIX-FALGARDE

Ou un courriel à l'adresse mail suivante : accueil.mairie@lacroixfalgarde.fr

A Lacroix-Falgarde, Le

Signature